

# Des examens dématérialisés pour éviter les fuites

■ Le Parlement avance des pistes pour éviter un remake de juin 2015.

Lors des évaluations externes certificatives communes de juin 2015, des photographies de questionnaires destinés aux élèves avaient fuité, notamment sur les réseaux sociaux. Les épreuves avaient alors été annulées dans la hâte. Suite aux diverses fuites, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé une commission spéciale relative aux épreuves externes qui a pour objectif de trouver des solutions afin d'éviter ce type de dysfonctionnement à l'avenir.

## Les pistes proposées

Les parlementaires des quatre groupes politiques ont procédé à de nombreuses auditions avant de soumettre leurs recommandations générales.

Pas question pour la commission de laisser tomber les évaluations externes, celles-ci ayant un rôle "pertinent comme outil de pilotage". Pour Barbara Trachte, députée Ecolo et membre titulaire de la commission spéciale relative aux épreuves externes, ces épreuves permettent de

fournir aux différents établissements "des balises communes".

Cependant, les parlementaires proposent de renforcer la responsabilisation des différents acteurs des épreuves externes (les enseignants mais aussi les imprimeurs), en les appelant à "signer un engagement de confidentialité".

La commission spéciale a également pris la décision d'inclure dans le décret un chapitre relatif aux sanctions encourues pour non-respect des consignes.

Enfin, les parlementaires ont planché sur une dématérialisation progressive du processus. Concrètement, celle-ci peut s'opérer à plusieurs niveaux. Dans la conception même de l'épreuve, dans son transfert aux établissements mais aussi dans sa réalisation par les élèves. "Il ne faut pas pour autant s'attendre à ce que les élèves passent leurs épreuves sur des ordinateurs d'ici l'année prochaine. La dématérialisation se ferait sur le long terme, progressivement", précise la députée.

## Une plateforme sécurisée

Cette dernière recommandation implique pour les par-

lementaires un renforcement de la sécurité et des outils de diffusion des épreuves. Ces derniers proposent de recourir à une plateforme sécurisée par Etnic, une société qui propose des solutions de développement et de gestion des outils informatiques pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une plateforme qui pourrait être active "dès les épreuves 2016", selon Barbara Trachte.

Ils demandent également aux enseignants de limiter au maximum le volume des documents qui doivent être distribués aux élèves. Les questionnaires, habituellement répartis dans les divers centres de distribution une dizaine de jours avant l'épreuve, devront désormais l'être la veille. Et en cas de dysfonctionnement (une énième fuite, par exemple), les professeurs sont invités à créer un second questionnaire.

La ministre Joëlle Milquet est enthousiaste et signale qu'elle avait déjà pris des dispositions, mais Barbara Trachte souligne que des procédures en cas de nouvelles crises doivent encore être déterminées, rien n'ayant encore été mis sur la table.

L. V.

Les parlementaires proposent de renforcer la responsabilisation des différents acteurs des épreuves externes en les appelant à "signer un engagement de confidentialité".